

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du
Canada

États financiers

Pour la période terminée le 31 décembre 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada («l'organisme»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que ses résultats des opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de donations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2025 et 2024 et de l'actif net au 1 janvier et 31 décembre 2025 et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
31 mars 2026

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

État de la situation financière

31 décembre	Fonds de fonctionnement	Fonds d'affectation externe	2025	2024
Actif				
Court terme				
Encaisse	718 465 \$	7 077 \$	725 542 \$	746 531 \$
Placements à court terme (Note 3)	967	-	967	967
Débiteurs	38 222	-	38 222	35 078
Stocks (Note 2)	87 065	-	87 065	79 598
Frais payés d'avance	1 959	-	1 959	2 077
	846 678	7 077	853 755	864 251
Immobilisations corporelles (Note 4)	211 782	-	211 782	217 085
Actifs incorporels (Note 5)	56 816	-	56 816	17 116
	1 115 276 \$	7 077 \$	1 122 353 \$	1 098 452 \$
Passif et Soldes de fonds				
Court terme				
Créditeurs et frais courus	235 580 \$	- \$	235 580 \$	202 475 \$
Interfonds à payer (à recevoir)	423 346	(423 346)	-	-
Apports reportés (Note 6)	56 260	416 881	473 141	442 545
	715 186	(6 465)	708 721	645 020
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	104 283	-	104 283	109 772
Soldes de fonds	295 807	13 542	309 349	343 660
	1 115 276 \$	7 077 \$	1 122 353 \$	1 098 452 \$

Au nom du conseil d'administration:

Signed by:

David O'Connor

5B61F038C1104E0...

Administrateur

Signed by:

Philippe Blain

64491E2D2CCA482...

Administrateur

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds de fonctionnement	Fonds d'affectation externe	2025	2024
Solde, début de l'exercice	336 310 \$	7 350 \$	343 660 \$	206 472 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 503)	6 192	(34 311)	137 188
Solde, fin de l'exercice	295 807 \$	13 542 \$	309 349 \$	343 660 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

État des résultats

Pour la période terminée le 31 décembre	Fonds de fonctionnement	Fonds d'affectation externe	2025	2024
Produits				
Dons	1 158 847 \$	- \$	1 158 847 \$	723 616 \$
Contributions des conseils, de l'AGA et autres	277 125	272 156	549 281	627 718
Ventes de biens	39 241	-	39 241	29 893
Produits de location et d'intérêt	30 753	-	30 753	74 190
Projets	24 220	-	24 220	23 800
	<u>1 530 186</u>	<u>272 156</u>	<u>1 802 342</u>	<u>1 479 217</u>
Charges				
Dons	704 328	-	704 328	332 590
Rémunérations et consultants	346 485	-	346 485	315 453
Jumelage	-	265 964	265 964	269 024
Sensibilisation au développement et à l'expansion	255 609	-	255 609	258 591
Frais généraux et administratifs	185 638	-	185 638	85 818
Contribution au Conseil général international	40 000	-	40 000	50 000
Amortissement des actifs incorporels	21 464	-	21 464	12 263
Frais d'occupation des locaux	7 180	-	7 180	9 549
Amortissement des immobilisations corporelles	6 477	-	6 477	6 828
Frais bancaires	3 508	-	3 508	1 681
Mauvaises créances	-	-	-	232
	<u>1 570 689</u>	<u>265 964</u>	<u>1 836 653</u>	<u>1 342 029</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 503)\$	6 192 \$	(34 311)\$	137 188 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

État des flux de trésorerie

Pour la période terminée le 31 décembre	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - conseils, donateurs et clients	1 823 000 \$	1 256 066 \$
Sorties de fonds – fournisseurs, membres du personnel et bénéficiaire du jumelage	(1 791 588)	(1 163 130)
Frais bancaire	(3 508)	(1 681)
Intérêts reçus	13 444	57 553
	41 348	148 808
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissement des investissements	-	110 158
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(62 337)	(4 256)
	(62 337)	105 902
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(20 989)	254 710
Encaisse, début de la période	746 531	491 821
Encaisse, fin de la période	725 542 \$	746 531 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2025

1. Méthodes comptables

Objectif de l'organisme	La Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada («l'organisme») est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme a comme objectif de soutenir les activités nationales et internationales des conseils et des conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul afin d'aider le monde via un réseau de charité en servant le christ à travers les plus démunis, apportant respect et joie dans une société plus juste. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, il est exonéré d'impôt et peut émettre des reçus aux fins de l'impôt aux donateurs.
Référentiel comptable	L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Utilisation d'estimations	La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.
Comptabilité par fonds	Le fonds de fonctionnement reflète les activités principales de l'organisme. Le fonds d'affectation externe reflète les montants affectés à des activités nationales et internationales de secours et de développement de l'organisme. Le fonds d'affectation interne reflète les montants grevés d'affectation interne par le conseil d'administration pour le projet de bourses d'études jeunesse.
Comptabilisation des produits	L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et utilise la comptabilité par fonds. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de location sont constatés sur la durée du bail. Les produits d'intérêt et revenue des projets sont constatés lorsque la collection est raisonnablement assurée. Les produit de la ventes de biens est constatés lorsque le produit est livré au client.

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2025

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers	<u>Évaluation initiale et ultérieure</u> Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Au cours des périodes subséquentes, tous les instruments financiers, y compris les placements, sont comptabilisés au coût amorti moins la dépréciation. <u>Dépréciation</u> Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. <u>Coûts de transaction</u> Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.						
Stocks	Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est calculée en fonction du prix affiché moins les frais nécessaire à la vente. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	Les immobilisations corporelles et actifs incorporels avec une durée de vie limitée sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous: <table><tr><td>Immeuble</td><td>5%</td></tr><tr><td>Mobilier et matériel</td><td>20%</td></tr><tr><td>Équipement informatique, logiciel et site web</td><td>30 % et 45%</td></tr></table>	Immeuble	5%	Mobilier et matériel	20%	Équipement informatique, logiciel et site web	30 % et 45%
Immeuble	5%						
Mobilier et matériel	20%						
Équipement informatique, logiciel et site web	30 % et 45%						
Dépréciation des immobilisations corporelles et actif incorporels	Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur juste ou son coût de remplacement est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.						
Apports reçus sous forme de services	Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.						

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2025

2. Stocks

	2025	2024
Marchandise	87 065 \$	79 599 \$

Le montant des stocks comptabilisés en tant que charges au cours de l'année est 6 113 \$ (2024 - 3 236 \$).

3. Placements à court terme

	2025	2024
Actions	967 \$	967 \$

4. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Terrain	100 000 \$	- \$	100 000 \$	- \$
Immeuble	261 785	152 328	261 785	146 567
Mobilier et matériel	12 445	12 283	12 445	12 243
Équipement informatique	9 235	7 072	8 062	6 397
	383 465 \$	171 683 \$	382 292 \$	165 207 \$
Valeur comptable nette		211 782 \$		217 085 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2025

5. Actifs incorporels

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciel et site web	180 034 \$	123 218 \$	118 870 \$	101 754 \$
Valeur comptable nette		56 816 \$		17 116 \$

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des apports reçus pour des charges qui seront encourues au cours de la prochaine année. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2025	2024
Fonds d'affectation externe		
Solde, au début de la période	417 483 \$	468 105 \$
Plus: apports reçus au cours de la période	271 554	247 821
Moins: montants reconnus dans les résultats	(272 156)	(298 443)
Solde, à la fin de la période	416 881 \$	417 483 \$
Fonds de fonctionnement		
Solde, au début de la période	25 062 \$	125 389 \$
Plus: apports reçus au cours de la période	308 323	314 216
Moins: montants reconnus dans les résultats	(277 125)	(414 543)
Solde, à la fin de la période	56 260 \$	25 062 \$

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil National du Canada

Notes complémentaires

31 décembre 2025

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus ayant servi à un paiement pour l'hypothèque sur le bâtiment. Étant donné que le bâtiment est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5%, les apports sont constatés au même rythme.

	2025	2024
Solde, au début de la période	109 772 \$	115 549 \$
Moins: montants amortis dans les résultats	(5 489)	(5 777)
Solde, à la fin de la période	104 283 \$	109 772 \$

8. Instruments financiers

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit lié à ses débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont la réception finale du montant est raisonnablement assurée en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. L'organisme est également exposé au risque de crédit découlant de tous ses comptes bancaires détenus dans une seule institution financière. Il n'y a pas de changement dans le risque comparativement à l'exercice précédent.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe exposent l'organisme à un risque de juste valeur, puisque le juste valeur s'inverse des variations des taux d'intérêt du marché. Puisque les investissements sont arrivés à maturité au cours de l'année, l'organisme est moins exposé au risque de taux d'intérêt.
